

tous nos prêtres à se joindre à nous pour offrir leur messe de jour-là en esprit de réparation.

Il va sans dire que ces prescriptions concernant la fête du Sacré-Cœur le vendredi ne changent en rien ce qui est prescrit dans l'Appendice au Rituel pour le dimanche suivant. Loin de là, nous invitons les personnes qui n'auraient pas pu communier le vendredi, et aussi celles qui auront eu ce bonheur, à s'empresser le dimanche encore à la Table sainte, en esprit de réparation.

Nous avons la ferme confiance, Nos Très Chers Frères, que vous entrerez de plein cœur dans l'esprit de cette fête que Nous établissons. De notre côté Nous croyons pouvoir vous assurer de la part de Notre-Seigneur, dont les promesses ne trompent pas, que la fidèle observance du programme proposé deviendra pour vous, pour vos familles et tout le pays, la source des grâces les plus précieuses et les plus durables.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de toutes les messes paroissiales ou principales des églises et chapelles, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception. Et chaque année on renouvellera cette lecture le dimanche qui précède la fête du Sacré-Cœur.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre secrétaire, le vingt-deuxième jour de mai mil neuf cent dix-huit.

† L.-N. Card. BÉGIN,

Arch. de Québec.

Par Mandement de Son Éminence,

JULES LABERGE, *ptre, chan.,*

secrétaire.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé ADÉLARD PICHÉ, vicaire à Saint-Casimir, a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec ;

M. l'abbé ALEXANDRE ROCHETTE, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Charlesbourg.